

■ **RG DIFFUSION ET COMMUNICATION SARL**, à Genève, CH-660-2102999-7, conseils, distribution et commerce d'articles publicitaires (FOSC du 28.02.2001, p. 1514). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Les modalités de transfert des parts sociales dérogent à la loi selon les statuts. Communication aux associés: par lettre simple. Imberteche Gisela n'est plus associée; sa part de CHF 5'000 a été cédée à l'associé-gérant Rossi Fabrice, qui détient désormais 20 parts de CHF 1'000 suite à la division des parts de CHF 15'000 et CHF 5'000. Nouveaux statuts du 29.06.2009. Selon déclaration du gérant du 29.06.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint.

Registre journalier no 12601 du 11.08.2009 / CH-660.2.102.999-7 / 05200204